

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2021****2021-02-04****Objet : Orientation budgétaire 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix mars, le comité du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 4 mars 2021, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Gérard THEPAUT, président élu.

Présents : MM. François ARS, Christophe BROHAN, Mme Laëtitia DUMAS, MM, Michel GUERNEVE, Pascal GUIBLIN, Alain LAYEC, Bruno LE BORGNE, Denis LE RALLE, Mme Armelle MANCHEC, MM. Alban MOQUET, Jean-Pierre RIVOAL, Christian SEBILLE, Gérard THEPAUT, Joël TRIBALLIER, Pascal BARRET (représenté par Lucile BOICHOT – suppléante), Roland TABART.

Absents : Thierry EVENO, Patrice LEPENHUIZIC, Régis FACCHINETTI

Pouvoirs : Samuel FERET a donné pouvoir à Bruno LE BORGNE, Claude LE JALLÉ a donné pouvoir à Pascal GUIBLIN, Loïc LE TRIONNAIRE a donné pouvoir à François ARS, François MOUSSET a donné pouvoir à Roland TABART.

Quorum : 16 délégués présents ; le quorum (13 délégués) est atteint.

Le président présente le rapport suivant :

Dans les EPCI qui comprennent une commune d'au moins 3 500 habitants et plus, le Président présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une formalité substantielle destinée à éclairer les élus sur le budget de l'EPCI, les informer sur la situation budgétaire, les priorités de l'EPCI et les évolutions à venir.

En cas d'absence de débat d'orientations budgétaires, toute délibération sur le budget est entachée d'illégalité.

Sur la base des éléments présentés, la proposition de décision suivante est soumise au Comité Syndical :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-36, D.5211-18-1, L.2312-1 et D.2312-3 modifiés par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du Budget Primitif ;

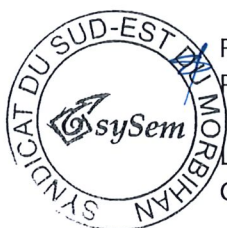
Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Vote :

Votants :	20
Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	20



Fait le 10 mars 2021
Pour extrait conforme

Le Président,
Gérard THÉPAUT

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name of the president.